

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **BWT CORADES Desinfektionsspray**
- UFI: 5580-F0K3-J00T-PTD8
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
aucun connu.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Biocide - Titulaire de l'autorisation : BWT AQUA AG
Désinfectant
Bien fermé, le produit peut être stocké au minimum 2 ans.
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur:**
BWT AQUA AG
Rue principale 192
CH-4147 Aesch
Tél. : +41/61/755 88 99
Fax : +41/61/755 88 90
email : info@bwt-aqua.ch
BWT Holding GmbH
Walter-Simmer-Strasse 4
A - 5310 Mondsee
AUSTRIA
Tél. : +43/6232/5011-0
Fax : +43/6232/4058
email : office@bwt.at
- **Service chargé des renseignements:**
Département R&D - Chargé(e) des produits chimiques
Tél. : +43/6232/5011-1893
+43/6232/5011-1427
email : msds-info@bwt-group.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  GHS02 flamme

 Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger
-  GHS02

 · **Mention d'avertissement** Danger
 · **Mentions de danger**
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: BWT CORADES Desinfektionsspray

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, du sable, de la poudre d'extinction pour l'extinction.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Retourner les récipients partiellement vides au point de vente ou en point de collecte agréé. Éliminer les récipients vides avec les ordures ménagères.

Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: éthanol

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Cette substance ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.

· **vPvB:** Cette substance ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 % (m/m) qui présentent des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol 	50-100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol  	≥2,5-<10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

Sable. Ne pas utiliser d'eau.

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: **BWT CORADES Desinfektionsspray**

(suite de la page 2)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Un incendie peut produire de la fumée. Les produits de la combustion peuvent contenir du monoxyde et du dioxyde de carbone. Ne pas inhaler la fumée.
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber le matériau qui s'écoule avec un matériau absorbant non inflammable (p. ex. sable, terre à diatomées).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 64-17-5 éthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm
C1a R1a SSC;

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
B SSC;

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: **BWT CORADES Desinfektionsspray**

(suite de la page 3)

· **Informations relatives à la réglementation**

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail. Source: SUVA

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

· **Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail**

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Genre alcool

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

-114 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

78 °C

· **Inflammabilité**

Facilement inflammable.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: BWT CORADES Desinfektionsspray

(suite de la page 4)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2 Vol %
· Supérieure:	13,5 Vol %
· Point d'éclair	21,5 °C
· Température d'auto-inflammation	>363 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	2,5-3,5
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	1,2 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	58 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,89 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	69,5 %
· Eau:	30,5 %
· VOC (CE)	69,53 %
· VOCV (CH)	69,53 %
· Teneur en substances solides:	0,1 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: **BWT CORADES Desinfektionsspray**

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64-17-5 éthanol

Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

CH/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: **BWT CORADES Desinfektionsspray**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

EC50 9.714 mg/L /24h (daphnia)

EC50/72h >100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC50/96h 9.640 mg/l (piscis)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

07 06 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

HP3 Inflammable

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

07 06 04: Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Classification: ds = les déchets spéciaux

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Rendre les récipients partiellement vides au point de vente ou les jeter avec les déchets spéciaux. Jeter les récipients vides avec les déchets urbains.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN1170

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

· IMDG

ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)

· IATA

ETHANOL

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: BWT CORADES Desinfektionsspray

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· **Classe** 3 Liquides inflammables.
 · **Étiquette** 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** II

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 33

· **No EMS:** F-E,S-D

· **Stowage Category** A

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· **Quantités limitées (LQ)** 1L

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport** 2

· **Code de restriction en tunnels** D/E

· IMDG

· **Limited quantities (LQ)** 1L

· **Excepted quantities (EQ)** Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: BWT CORADES Desinfektionsspray

(suite de la page 8)

· **Mention d'avertissement** *Danger*

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

· **Conseils de prudence**

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P370+P378

En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, du sable, de la poudre d'extinction pour l'extinction.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501

Retourner les récipients partiellement vides au point de vente ou en point de collecte agréé. Éliminer les récipients vides avec les ordures ménagères.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Règlement en cas d'incident:**

Substances et préparations pour lesquelles des seuils quantitatifs ont été fixés : Aucune contenue.

Quantité seuil selon la classification : 20'000 kg.

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B** (Classification propre)

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012

Type de produit : PT 4 (désinfection des surfaces dans l'industrie alimentaire, y compris les cuisines, restaurants, cantines)

Substance active autorisée : éthanol (CAS 64-17-5)

Numéro d'agrément : CHZN6032

Catégorie d'utilisation : utilisateurs privés et professionnels

· **VOC (CE)** 69,53 %

· **VOCV (CH)** 69,53 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.08.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 07.08.2025

Nom du produit: BWT CORADES Desinfektionsspray

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Date de la version précédente:** 27.06.2025

· **Numéro de la version précédente:** 2

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR